



CONFÉRENCE SOUS RÉGIONALE SUR LA SÉCURITÉ HUMAINE EN AFRIQUE DE L'OUEST

Dynamiques de conflits et Dynamiques de paix
Dakar, les 27, 28 et 29 avril 2004

RAPPORT GÉNÉRAL



SOMMAIRE

Conférence sous régionale	1
.....	1
Rapport Général.....	1
Sommaire.....	2
déroulement de la conférence	3
Panel II : Dynamiques de paix	3
Panel III : Perspectives et prospectives.....	4
Rapport Général.....	5
Effet domino à partir du Liberia.....	8
Conclusions et recommandations.....	14
Atelier 2: Processus de Paix en Afrique de l'Ouest: Le Cas Ivoirien.....	15
Panel 2 : Dynamiques de Paix.....	16
Panel 3 : Perspectives et Prospectives.....	18
Communication: Mécanisme d'Évaluation par les Pairs du NEPAD.....	18
Communication: La Cour Pénale Internationale	18
Atelier 2 : Les relations civilo-militaires	18
Atelier 3 : La Cour Africaine des Droits de L'Homme et des Peuples.....	18

DÉROULEMENT DE LA CONFÉRENCE

Discours de Bienvenue de Monsieur Philippe Diouf, Coordonnateur de l'Observatoire des droits humains de la RADDHO/ Dakar

Discours de Monsieur Mirko Hempel, Représentant Résident de la Fondation F. Ebert

Introduction Générale du sujet par M Alioune TINE, Secrétaire Général de la RADDHO

Discours de Madame Salamata Sawadogo, Présidente de la CADHP

Discours de Monsieur Cheikh Tidiane Sy, Ministre d'État à la Présidence de la République.

Panel I : Dynamiques de conflits en Afrique de l'Ouest

- *Aspects géopolitiques des conflits en Afrique de l'Ouest* par le **Professeur Boubacar Barry**.
- *Les aspects identitaires (discrimination raciale, politique, nationale ethnique et régionale)* par **Doudou Diène, rapporteur spécial des nations unies sur la racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance**.
- *Les aspects identitaires des conflits en Afrique de l'Ouest*, **Gborie Sahr, Coordonnateur de Programme - Afrique de l'Ouest, Conciliation Ressources**.
- *Conflits armés et mouvements forcés de populations (Cote d'Ivoire, Casamance, Sierra Léone, Congo, Mauritanie)* par **M. Sadikh Niass, Coordonnateur WARIPNET**.
- *Processus de Paix en Afrique de l'Ouest :Le cas ivoirien* par **Mme Alimata Coulibaly, Vice Présidente du Collectif des Victimes en Côte d'Ivoire**.
- *Circulation des armes, des mercenaires et des enfants soldats* par **Andrew Gilmour, conseiller politique au bureau du représentant spécial du secrétaire général des nations unies pour l'afrique de l'ouest, Mme Christiane Agboton Johnson, Présidente du MALAO/Sénégal et Me Demba Ciré Bathily, Président d'Amnesty International Section Sénégalaise**.

Panel II : Dynamiques de paix

- *Le mécanisme de la CEDEAO en matière de résolution des conflits (forces et faiblesses)* par le **Général Cheik Oumar Diarra, Secrétaire Exécutif Adjoint de la CEDEAO**

- *Le CICR en Afrique : Contexte et défis* par **M. Henry FOURNIER, Délégué Régional du CICR à Dakar.**
- *Rôle des Nations Unies* par **M. Ahowanou Agbessi, Responsable de la Section des Droits Humains, Bureau des Nations Unies en Sierra Leone.**
- *L'apport de la Diaspora dans la prévention des conflits en Afrique de l'Ouest* par **M. Ibrahima Guissé, Sociologue, Représentant de la RADDHO auprès des Nations Unies à Genève.**

Panel III : Perspectives et prospectives

- *Le rôle des Parlements africains dans la résolution des conflits : Parlements de la CEDEAO et de l'UA* par **M. Khalifa Ababacar Sall, Député à l'Assemblée Nationale Sénégalaise.**
- *Les relations civilo-militaires* par le **Général Mamadou Seck, Ancien Chef d'État Major Général des Armées sénégalaises.**
- *Le mécanisme d'évaluation par les pairs du NEPAD* par **Mme Khady Fall Tall, Présidente de l'AFAO**
- *Mécanismes traditionnels de résolution des conflits : le cas des socio cultures en Casamance,* par **M. Malamine Kourouma, Professeur.**
- *Les modes traditionnels de Prévention et de résolution des conflits en Afrique* par **M. Saïdou Kane, Professeur d'Anthropologie et d'Histoire culturelle à l'Institut de Linguarama de la Haye, Pays-Bas.**
- *La Cour Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples* par **Halidou Ouédraogo, Président de l'Union Interafricaine des Droits de l'Homme (UIDH)**
- *La Cour Pénale Internationale* par **Monsieur Pascal Turlan, Analyste Associé, Bureau du Procureur de la Cour Pénale Internationale**

RAPPORT GÉNÉRAL

INTRODUCTION

La RADDHO et la Fondation Friedrich Ebert ont organisé une Conférence sous-régionale¹ qui s'est déroulée du 27 au 29 avril 2004 à l'hôtel Méridien Président à Dakar. Ces importantes assises avaient pour thème : « **La sécurité humaine en Afrique de l'Ouest, Dynamiques des Conflits et Dynamiques de Paix** » et avaient réuni 122 participants dont 48 ONG africaines et 9 Organisations intergouvernementales, 5 Organisations internationales, des officiers supérieurs dont 3 généraux impliqués dans la gestion des conflits en Afrique de l'Ouest, des experts des Nations-Unies et de la CEDEAO, de même que des universitaires et des journalistes.

L'objectif essentiel de cette Conférence sous-régionale était d'offrir une vision globale fondée sur une approche holistique, car seule une vision globale et intégrée de ces questions permet d'envisager des propositions et des recommandations crédibles susceptibles de contribuer de façon durable au renforcement et à la consolidation de la paix, de la sécurité et de la stabilité, en Afrique de l'Ouest.

Il convient désormais de s'appuyer sur l'hypothèse suivante reconnue par la CEDEAO et les Nations-Unies, à savoir : ***l'existence d'un système sous-régional de conflits qui appelle nécessairement une solution globale et intégrée de construction sous-régionale de la paix.***

I- DYNAMIQUE DE CONFLITS

1. NATURE DES CONFLITS EN AFRIQUE DE L'OUEST

Les conflits en Afrique de l'Ouest sont considérés comme des conflits de type nouveau, en ce sens qu'ils sont atypiques, meurtriers, violents, souvent anormalement longs ; ce sont des conflits de basse intensité, discontinus dans l'espace et dans le temps. Ce sont des conflits internes impliquant de sérieux problèmes sous-régionaux et transfrontaliers, avec souvent l'implication des États voisins et /ou de leurs populations, l'instrumentalisation des communautés inter ethniques, et des agences onusiennes (HCR, PAM), des organisations humanitaires et même des ONG nationales et internationales (cf. Guinée, Libéria, Sierra Leone, Côte d'Ivoire, etc.)

Ces conflits, même s'ils sont prévisibles et prédictibles, surprennent par leur soudaineté et contrastent avec les conflits inter étatiques, dans la mesure où il n'existe pas de déclarations de guerre, ni même le moindre respect des normes, conventions et traités relatifs aux droits humains et au droit international humanitaire. Pire ils n'ont cure des normes et valeurs traditionnelles de l'Afrique et donnent l'impression de se dérouler dans le chaos, l'anomie sociale, la perte de sens (atrocités au Rwanda, en Sierra Leone, au Libéria, en Côte d'Ivoire, en RDC, au Darfour, etc.)

¹ Cette conférence a reçu l'appui de CORDAID, basé aux Pays-Bas, de Diakonia, basé en Suède et de l'Organisation Internationale de la Francophonie, basée à Paris

2. LES ASPECTS IDENTITAIRES ET POLITIQUES

Les grilles de lecture classiques ne rendent compte que de manière lacunaire des crises qui secouent l'Afrique en général et l'Afrique de l'Ouest en particulier ; il convient donc d'envisager de nouveaux paradigmes qui mettent l'accent sur des facteurs déterminants, parmi lesquels : le déficit de leadership intellectuel, de leadership politique et de leadership économique.

On a souvent considéré à tort les conflits en Afrique comme des conflits ethniques . Sur la question, les chercheurs ne sont pas en phase avec l'interprétation des médias parce que l'ethnicité masque souvent les causes réelles, profondes et les facteurs déclencheurs des conflits. L'ethnicité représente beaucoup plus les symptômes que les causes profondes. En s'appuyant sur la métaphore médicale, on peut dire que la température élevée ne fait que manifester le signe de la maladie et non pas le microbe ou le virus qui en est la cause.

Cela ne veut pas dire que l'ethnicité ne joue pas ou n'intervient pas dans la dynamique des conflits. L'ethnicité intervient surtout dans la distribution de l'espace, dans les alliances qui peuvent se nouer au-delà des tracés des frontières reconnues des États. **La question du tracé des frontières héritées de la colonisation** et qui ne coïncide pas avec les aires culturelles linguistiques voire biotopiques des populations est également souvent invoqué parmi les causes profondes. Mieux, certains inscrivent les causes profondes dans la longue durée : **la traite négrière, l'esclavage et leurs séquelles.**

En plus de ces considérations, on a identifié la mal gouvernance, la corruption, les atteintes massives et récurrentes aux droits humains, à la démocratie et à l'état de droit. On peut également citer les coups d'État électoraux (issus de mascarades électorales), les coups d'Etat constitutionnels (pour maintenir des présidents à vie en bloquant le processus d'alternance démocratique) et les coups d'Etat militaires, bref, le déficit de démocratie, l'accès et le maintien au pouvoir par tous les moyens, l'accès aux ressources par tous les moyens.

La question foncière figure en bonne place parmi les causes profondes des conflits et les crises qui minent l'Afrique et tout particulièrement l'Afrique de l'Ouest (Côte d'Ivoire, Sénégal, Mauritanie, République de Guinée, Libéria, Sierra Leone, etc.)

On a souligné **l'existence du cancer de l'impunité** qui est un phénomène aggravant des conflits (Libéria, Sierra Leone, Côte d'Ivoire, Casamance). La quête de la paix et de la réconciliation nationale ne saurait occulter les violations graves et massives de droits humains commises dans ces pays et surtout les droits des victimes pour éviter le cercle vicieux de la violence. Par-dessus tout, la pandémie du Sida qui finit par donner du continent l'image d'une Afrique en naufrage et constitue également un phénomène aggravant des conflits en Afrique.

3. LES FACTEURS AGGRAVANTS DES CONFLITS

3.1 PROLIFÉRATION DES ARMES, DES MERCENAIRES ET DES ENFANTS SOLDATS

La circulation illicite des armes légères, l'existence de mercenaires et l'utilisation d'enfants soldats constituent un ensemble de facteurs aggravants des conflits, de l'insécurité et de l'instabilité en Afrique de l'Ouest. L'incapacité des Etats à assurer un contrôle effectif sur ces facteurs a plongé notre sous-région dans la violence armée au service d'une minorité de politiciens cyniques, de seigneurs de guerre (warlords) et de trafiquants.

Les armes légères circulent en Afrique de l'Ouest sans contraintes majeures à travers des frontières artificielles et poreuses. Ce phénomène est facilité par la déréglementation du commerce des armes qui sont devenues une marchandise comme une autre mais surtout par la solidarité des communautés interethniques transfrontalières qui sont habituées à toutes formes d'échanges y compris la violence.

Cette forme de criminalité qui se développe à l'échelle sous régionale ne peut être combattue au seul niveau national. Il faut absolument une stratégie de lutte à l'échelle de la CEDEAO avec le soutien déterminé de la Communauté Internationale. En Afrique de l'Ouest, les armes légères existent, circulent et gangrènent tous les processus qui pourraient permettre l'émergence d'une société prospère. C'est pourquoi la sécurité et plus particulièrement la question des armes légères, des enfants soldats et des mercenaires doit être perçue comme un axe prioritaire de combat pour la paix et la sécurité en Afrique de l'Ouest.

3.2 LA PAUVRETÉ

Il existe une relation fonctionnelle entre la pauvreté et les conflits. Des études menées par Stanley SAMARASINGHE ont démontré qu'au cours des quinze dernières années les pays les plus pauvres du monde ont connu des conflits violents. De plus, la moitié des pays qui ont les revenus les plus faibles du monde connaissent des conflits violents ou sortent d'un processus post-conflit. Il est donc difficile sur ce point de ne pas interpeller les institutions financières internationales (FMI, BM et les pays de l'OCDE) concernant l'impact des politiques d'ajustements structurels sur l'instabilité du continent. **Il est difficile aujourd'hui de faire l'économie de l'annulation de la dette comme mesure d'urgence.** Les programmes de lutte contre la pauvreté initiés par les institutions financières internationales sont loin de constituer un remède efficace. Il faut plutôt s'acheminer vers une approche plus audacieuse et plus novatrice comme celle engagée par l'UNESCO considérant les droits économiques, sociaux et culturels comme des droits humains à part entière. **De ce point de vue, l'extrême pauvreté au même titre que la torture doit être considérée comme une atteinte intolérable aux droits humains** et combattue comme telle par la communauté internationale et les ONG.

3.3 LE SIDA :

Les populations africaines sont les plus touchées par la pandémie du SIDA (environ 35 millions de personnes touchées). Paradoxalement, ce sont elles qui ont également l'accès le plus difficile aux traitements trithérapeutiques. Les conflits internes avec leurs cortèges de violences sexuelles contre les femmes et les enfants, les viols, les mariages forcés constituent des facteurs aggravants de la pandémie du SIDA.

3.4 DÉPLACEMENTS MASSIFS DE POPULATIONS

La récurrence des conflits de nature polymorphe en Afrique de l'Ouest engendre de plus en plus de dégâts collatéraux avec leurs cortèges de morts, de disparitions de personnes et de déplacements massifs internes et externes de populations civiles.

On a fortement souligné que l'immigration et les migrations involontaires (déplacements forcés de populations) doivent être perçues à la fois comme causes et conséquences des conflits auxquels l'Afrique de l'Ouest est confrontée.

Par ailleurs, les déplacements forcés de populations à l'intérieur comme à l'extérieur des frontières sont des facteurs aggravants des conflits et créent de sérieux problèmes de sécurité aux pays d'origine et aux pays d'accueil des réfugiés. Tel a été le cas dans presque tous les grands pays d'accueil en Afrique, que ce soit la Guinée qui a reçu près d'un million de réfugiés infiltrés par des groupes armés issus des pays voisins (Liberia, Sierra Léone, Côte d'Ivoire). C'est également le cas de la Guinée-Bissau où le séjour prolongé de milliers de réfugiés venant du Sénégal n'est finalement pas sans rapport avec le conflit qui a éclaté en juin en Guinée-Bissau et qui a suscité l'intervention des forces armées sénégalaises en juin 1998 et de la CEDEAO en 1999 (contamination du conflit de la Guinée-Bissau par le conflit casamançais.)

Effet domino à partir du Liberia

Ces problèmes de sécurité dans les camps de réfugiés et les sites d'accueil qui constituent souvent des zones de repli ou des sanctuaires des groupes armés constituent également des sources de tensions, de suspicions entre Etats de la sous-région. C'est ainsi que nous avons identifié un **foyer** et/ou un **épïcetre** du conflit et les différentes zones de propagation : le **Libéria** peut être considéré comme l'épïcetre des conflits dans les zones de la **MANO RIVER** et de la Côte d'Ivoire.

Le séjour de millions de réfugiés et de personnes déplacées dans la sous-région constitue aussi un terreau fertile à la circulation illicite des armes légères et des mercenaires, compromettant ainsi la paix et la stabilité de la sous-région.

3.5 IMPACT DU 11 SEPTEMBRE ET LUTTE CONTRE LE TERRORISME

La lutte contre le terrorisme et la mise en œuvre de la théorie de la **dissuasion avancée** dite **guerre préventive** comme le **nouveau paradigme** des relations internationales, reléguant au second plan la coopération internationale fondée sur le respect des droits humains et de la démocratie, ont eu un impact très négatif sur les transitions démocratiques en Afrique. La qualité des relations nouées par les pays africains avec les Etats-Unis est désormais surdéterminée par leur mobilisation pour la lutte contre le terrorisme international. Les dérives de l'administration Bush avec

l'humiliation des Nations Unies qu'on a superbement ignoré avant d'attaquer l'Irak, les atteintes aux droits humains à la prison de Guantanamo et les images épouvantables des tortures et mauvais traitements de la prison d'**Abou Ghraib** ont totalement fini par ôter toute mauvaise conscience aux dictateurs africains désormais libérés de toute **tutelle morale et juridique**.

Pire, en plus du développement de l'islamophobie qu'elle a suscitée, la lutte contre le terrorisme a donné lieu à des amalgames consistant à accuser et/ou à diaboliser les opposants en les taxant de terroristes. D'où la nécessité d'avoir une définition consensuelle et démocratique du concept de terrorisme.

II- DYNAMIQUES DE PAIX EN AFRIQUE DE L'OUEST :

Aujourd'hui, on ne peut pas résoudre les conflits en s'en tenant au seul plan national. **Chaque pays en conflit dans la sous-région constitue une menace potentielle pour la paix et la sécurité des pays voisins**. Conscients de cette réalité, les pays africains doivent construire un mécanisme sous-régional de paix dont la stratégie doit être globale et intégrée, c'est-à-dire qu'il faut impliquer tous les acteurs à tous les niveaux (organisation gouvernementales, Intergouvernementales et non gouvernementales, secteur privé, médias, universitaires, chefs coutumiers et religieux, organisations de jeunes et de femmes, Institutions parlementaires nationales, sous régionales et régionales...).

1. MÉCANISMES D'ALERTE, DE PRÉVENTION DE GESTION ET DE RÉOLUTION DES CONFLITS

En Afrique de l'Ouest, il existe le mécanisme institutionnel de prévention, de gestion et de résolution des conflits de la CEDEAO. Depuis 1989, avec l'éclatement de la guerre au Liberia, la sous-région est devenue une zone d'instabilité chronique et de conflits.

Le caractère endémique des conflits en Afrique de l'Ouest est dû en partie au fait que les leaders de la sous-région n'avaient pas pensé au volet sécuritaire, la CEDEAO étant plutôt une union économique. C'est cette dimension qui explique l'adoption en 1999 d'un protocole qui est un instrument de promotion de la paix. En 2001, l'analyse du protocole a permis de voir que les causes profondes des conflits n'ont pas été prises en charge, d'où la prise en compte de la bonne gouvernance (liberté de la presse, laïcité de l'Etat, rôle de l'armée, rôle des femmes et des jeunes...) à travers le protocole additionnel sur la bonne gouvernance et la démocratie. D'une manière générale, on peut reconnaître que la CEDEAO dispose de tous instruments avec un protocole de non agression, d'assistance, un mécanisme de prévention, de démocratie et de bonne gouvernance. Le problème réside surtout dans la non opérationnalité de ces instruments et dans l'absence de moyens. Il faut un engagement politique des Etats car pour l'instant seuls cinq pays ont ratifié le protocole relatif à la démocratie et à la bonne gouvernance.

Depuis, l'ampleur des atrocités et du désastre humanitaire a conduit le Comité de médiation de la CEDEAO à mettre en place l'ECOMOG (ECOWAS Monitoring group), et c'est la première fois qu'on assiste dans la sous-région à l'implication directe de la communauté dans la résolution d'un conflit interne et à l'approche sous-régionale de règlement d'un conflit avec l'apport des militaires comme contribution à la restauration de la paix et de la sécurité.

D'autres initiatives du genre verront le jour, notamment en Sierra Leone (1998), en Guinée Bissau (1999), en Côte d'Ivoire (2003).

Compte tenu de la faiblesse structurelle, financière et surtout logistique, la CEDEAO ne peut se passer du soutien de la Communauté Internationale, notamment les Nations Unies et certains pays membres du Conseil de Sécurité (la Grande Bretagne au Sierra Leone, Les États - Unis au Liberia, la France en Côte d'Ivoire). La CEDEAO dispose d'un système d'alerte précoce, d'observation et de suivi (Lomé, Banjul, Accra, Ouagadougou).

Le mécanisme est un système de sécurité collective qui comprend :

- ✓ les instances de décision (conférence, conseil de médiation et de sécurité, Secrétariat Exécutif)
- ✓ des structures techniques (commissions de défense et de sécurité, conseil des sages et unités en attente)
- ✓ un système de réponse rapide (diplomatie préventive, rétablissement de la paix, assistance humanitaire, sanctions).

Parmi les autres mécanismes institutionnels régionaux, il faut noter le conseil de paix et de sécurité de l'Union Africaine, la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (CADHP) et le Mécanisme Africain d'Evaluation par les Pairs du NEPAD (MAEP), comme moyen de prévention structurelle des conflits.

En plus des mécanismes institutionnels sous-régionaux, régionaux et internationaux, il existe des acteurs non institutionnels actifs, dynamiques sur le terrain et qui contribuent de façon décisive à la construction de la paix. Il s'agit des organisations de la société civile, des ONG, des Chefs traditionnels et coutumiers. Ce sont des organisations qui jouent un rôle très important dans l'alerte, la médiation et la résolution des conflits.

Cependant, les ONG africaines ne sont pas suffisamment impliquées dans la résolution des conflits en Afrique de l'Ouest. On note également un manque de coordination dans l'activité des ONG impliquées dans la construction de la paix, ce qui entraîne des doubles emplois, des redondances, souvent des compétitions qui peuvent constituer des obstacles à la construction de la paix.

Un des objectifs de cette rencontre est d'examiner comment harmoniser notre stratégie en vue d'élaborer une vision commune de la paix en dépit des différences entre les objectifs, les centres d'intérêt et de décision.

2. ALERTE PRÉCOCE / RÉACTION PRÉCOCE

Alerte précoce et réaction précoce constituent un couple dynamique qui entretient des relations dialectiques ; l'une ne va pas sans l'autre. Or, que constate-t-on en Afrique de l'Ouest ? On dispose d'instances d'alertes très variées avec des formes, des supports et des sources différenciées : la musique africaine, la presse, les communiqués et rapports des organisations de droits humains et de diverses organisations internationales ou d'organisations inter gouvernementales. La question de fond est comment les écouter, les décrypter pour agir en conséquence.

L'interrogation essentielle repose sur l'absence de réaction rapide par rapport aux alertes d'urgence, à la crédibilité des instances d'alerte et au moment propice de la réaction.

Comment créer une instance d'écoute crédible permettant de susciter la réaction appropriée ? Cette question rend encore beaucoup plus urgente la nécessité d'une coordination à l'échelle sous-régionale des actions des sociétés civiles ouest-africaines, de la CEDEAO et d'autres sources d'information en matière d'alerte rapide. **En fait, il s'agit de l'amorce de la construction d'un système sous-régional global et intégré en matière d'alerte précoce.**

3. LES MODES TRADITIONNELS DE RÉOLUTION DES CONFLITS

La prise en compte des modes traditionnels de résolution des conflits est faible ou inexistante en Afrique de l'Ouest. Cela s'explique soit par ignorance soit par un réductionnisme politique qui n'intègre pas les acteurs culturels dans la dynamique de paix. Aujourd'hui plus que jamais, il convient de reconstruire le vivre ensemble des Etats et des peuples d'Afrique en s'appuyant sur le concept de profondeur culturelle, en intégrant dans la méthodologie la profondeur historique, la durée. Il s'agit de prendre en compte la socio-culture, de trouver des réponses multi-ethniques par un maillage ethnique sous régional, de chercher des solutions inscrites dans la durée au lieu de s'en tenir simplement à des réponses immédiates chaque fois qu'il y a des crises ou des conflits.

4. LA LUTTE CONTRE L'IMPUNITÉ

La paix, la justice et la réconciliation nationale constituent les nœuds gordiens de la construction de la paix en Afrique. Aucune paix ne saurait prospérer sur la base de l'injustice. L'impunité doit donc être combattue avec vigueur et sans compromis par la communauté africaine et internationale. Si la réconciliation est érigée en nécessité, elle ne doit pas pour autant déboucher sur l'impunité. Aussi une table de cinq (5) devoirs a été proposée :

- ✓ le devoir de mémoire
- ✓ le devoir de vérité
- ✓ le devoir de justice
- ✓ le devoir de réparation
- ✓ le devoir de réconciliation.

Il reste entendu que tout ceci doit être sous-tendu par **un effort permanent pour l'éducation à la paix, aux droits humains et à la démocratie.**

5. LES PROGRAMMES DE DÉSARMEMENT, DÉMOBILISATION ET RÉINSERTION SOCIALE (DDR)

Conçus par les Nations-Unies pour répondre à des préoccupations immédiates notamment le désarmement, la démobilisation et la réinsertion sociale des anciens combattants, ces programmes sont souvent inadaptés au contexte.

L'exemple des anciens combattants de la Guinée-Bissau et de l'Angola qui constituent aujourd'hui un poids politique et social réel est un des cas typiques. Des échecs notés également dans certains pays surtout en ce qui concerne les anciens combattants enfants soldats ont provoqué des récives entraînant certains dans la

délinquance ou le mercenariat. Il convient désormais d'adapter ces programmes aux réalités du pays et d'examiner dans quelle mesure inscrire leurs succès dans la durée comme le cas du Mali.

III. PERSPECTIVES ET PROSPECTIVES

1. LA PRÉVENTION STRUCTURELLE DES CONFLITS

Le continent africain et particulièrement l'Afrique de l'Ouest doivent absolument s'engager dans une dynamique de paix qui s'inscrit dans la durée en développant des mécanismes de régulation pacifique et de prévention structurelle des conflits. Beaucoup d'instruments existent mais malheureusement ils ne sont ni appliqués ni simplement reconnus ou adoptés par les Etats.

Pour une lutte sans merci contre l'impunité et pour asseoir un mécanisme de prévention structurelle des conflits, les Etats africains doivent ratifier le Protocole Additionnel relatif à la création de la Cour Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples, le Statut de la Cour Pénale Internationale et le Mécanisme d'Evaluation par les Pairs du NEPAD, le Protocole Additionnel sur la Démocratie et la Bonne Gouvernance de la CEDEAO.

2. LE RÔLE DES PARLEMENTAIRES

Les parlementaires jouent des rôles à différents niveaux. D'abord au plan législatif, ce sont les parlementaires qui votent les lois autorisant les gouvernements à ratifier les traités et conventions régionales et internationales, les lois relatives à la création de Commissions Vérité et Réconciliation ou tout simplement les lois d'amnistie. Dans certains pays les parlementaires ont joué un rôle important dans la résolution de certains conflits au plan national : exemple l'action des parlementaires sénégalais dans le conflit casamançais.

Les parlementaires en tant que représentants du peuple peuvent jouer un rôle important dans l'alerte d'urgence, mais également un rôle dans la dénonciation des facteurs belligérants (atteinte aux droits humains, à la démocratie et l'Etat de droit).

3. LE RÔLE DE L'ARMÉE

L'histoire récente dans la sous-région comme au niveau du Continent, montre qu'il convient d'accorder une place importante, dans les dynamiques de paix, aux relations entre civils et militaires, en vue de sauvegarder la cohésion nationale. Cette question est fort ancienne, et concerne tous les Etats. Le contrôle de l'autorité civile sur l'armée est la seule garantie de la démocratie, alors que l'érosion du contrôle exercé par le civil sur le militaire est porteuse de dangers. La politisation de l'Armée (vote) a entraîné des conséquences négatives. Cependant, l'Armée républicaine peut et doit jouer un rôle positif en cas de crise politique et/ou sociale profonde dans la société civile ; le chef militaire doit être associé dans ce cas aux décisions politiques qui impliquent l'Armée. Il faut que l'Armée soit informée, c'est-à-dire informée de son statut, de ses missions, et que des mécanismes de régulation adaptés soient mis en place.

4. LE RÔLE DE LA DIASPORA

L'implication de la diaspora africaine dans la prévention et la résolution des conflits en Afrique doit être systématique. Les populations de la diaspora doivent se constituer en réseaux transnationaux capables d'influencer des décisions importantes qui se prennent au niveau international et qui ont des conséquences immédiates sur l'équilibre interne des sociétés africaines.

Les populations de la diaspora africaine ayant l'expertise technique nécessaire doivent appuyer les négociateurs et les participants aux réunions internationales pour qu'ils soient mieux à même de défendre les intérêts de l'Afrique dans les débats et les prises de décision au niveau international.

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

PANEL 1 : DYNAMIQUES DE CONFLITS EN AFRIQUE DE L'OUEST

Atelier 1 : Circulation des armes, des mercenaires, et des enfants soldats

- L'adoption par les États membres de la CEDAO d'un instrument juridique contraignant régissant l'importation, l'exploitation et la fabrication d'Armes Légères (ALPC)
- L'interdiction des transferts d'armes aux acteurs non étatiques dans l'espace CEDEAO
- Le renforcement de la capacité institutionnelle et technique des Commissions Nationales (ComNat) de manière à les rendre fonctionnelles et efficaces
 - Doter les ComNat d'un statut juridique susceptible de garantir leur fonctionnement effectif
 - Former ou associer les membres des ComNat aux programmes de formation dans les domaines du désarmement, de la paix, et de la sécurité.
- Assurer le contrôle effectif de la circulation des ALPC à travers:
 - L'établissement d'un cadre juridique et réglementaire cohérent de lutte contre la circulation des ALPC
 - Le renforcement des contrôles aux frontières
 - La dénonciation et la sanction des pays et individus qui violent les embargos sur les armes ou qui se livrent ou s'impliquent dans un trafic illicite des armes
- L'application effective par les États membre de la CEDAO des conventions sous-régionales, régionales, et internationales de protection des enfants avant, pendant, et après les conflits.
 - Nécessité d'une Coalition sous-régionale de la société civile en vue d'arrêter l'utilisation des enfants soldats
 - libérer les enfants soldats enrôlés dans les forces armées et de sécurité régulière.
- La transformation rapide du moratoire, qui expire en octobre 2004 en Convention et l'installation d'un département des Armes Légères à la CEDEAO.

- Le renforcement du Programme Sécurité de l'UA/NEPAD, du Plan d'Action des NU, UNPA, et les recommandations d'organismes qui s'occupent des enfants.
- Le renforcement d'une campagne de sensibilisation sur le commerce des armes légères.
- Le renforcement des Commissions Nationales qui sont les points focaux de mise en œuvre de tous ces accords sur les ALPC.

Atelier 2: Processus de Paix en Afrique de l'Ouest: Le Cas Ivoirien

- Promouvoir et développer l'esprit de civisme
- Enquêter sur les repères traditionnels et viser à les restaurer.
- Plan Global DDR
- Mener une campagne collective sous-régionale de lutte contre l'impunité.
- Créer un Tribunal pénal spécial pour juger les crimes commis depuis l'an 2000.

Atelier 3: Les mouvements forcés de populations et conflits armés en Afrique de l'Ouest

- Les pays de la sous région doivent harmoniser leurs politiques d'accueil et de protection des résidents non citoyens, conformément aux orientations tracées dans le cadre de la CEDEAO.
- Veiller à ce que les camps de réfugiés gardent leur caractère civil.
- Aménager des zones de sécurité pour les personnes déplacées à l'intérieur des pays.
- Renforcer les mécanismes de surveillance de la sécurité des personnes en Afrique de l'Ouest.
- Mettre en œuvre les instruments de la CEDEAO notamment ceux relatifs à la liberté de mouvement et d'établissement des personnes dans l'espace communautaire.
- Renforcer le mécanisme africain de protection des réfugiés et des personnes déplacées.
- Impliquer les autorités et les populations locales dans la gestion des réfugiés.

PANEL 2 : DYNAMIQUES DE PAIX

Communication: Les mécanismes de prévention, de gestion et de résolution des conflits de la CEDEAO: forces et faiblesses

- Rendre opérationnels les Mécanismes par la mise en œuvre de l'ensemble des activités.
- Renforcer les capacités structurelles, financières et humaines du Secrétariat de la CEDEAO.
- Inviter les États membres à prendre leurs responsabilités aux termes du Protocole relatif à la démocratie et à la bonne gouvernance.
- Créer un meilleur cadre de coopération avec l'Union Africaine et les Nations Unies.
- Renforcer le rôle de la société civile.

Atelier 1 : L'action des Organisations Humanitaires

- Promouvoir les droits humains, y compris le droit international humanitaire à tous les niveaux de la formation civile et militaire.
- Mettre en œuvre des instruments fondamentaux de droits humains par l'adoption de mesures législatives, réglementaires, institutionnelles, et de pratiques propres à en assurer le respect.
- Définir les contours des espaces humanitaires pour assurer dans la dignité et le respect les droits des personnes déplacées et réfugiées.
- Adapter l'action humanitaire aux situations des victimes à travers une évaluation objective des réalités environnementales de leurs besoins concrets. Les belligérants doivent accepter les intervenants humanitaires.
- Exploiter judicieusement les fonctions de facilitateur que pourraient jouer les acteurs humanitaires dans la résolution pacifique des conflits.
- Combiner l'action humanitaire à l'action éducation.
- Adopter la stratégie sociale de l'action humanitaire car deux objectifs sont poursuivis.
 - Restaurer l'espoir, c'est-à-dire la dignité humaine par des secours
 - Mettre fin par l'éducation aux sources des conflits armés.

Atelier 2 : L'apport de la Diaspora dans la prévention des conflits en Afrique de l'Ouest

- **À l'endroit des États et des Instituts africains**
 - Adopter une politique de communication avec la Diaspora
 - Associer la Diaspora aux négociations internationales
 - Défendre les droits de la Diaspora
 - S'occuper de l'éducation des enfants de la Diaspora
 - Informer la Diaspora
 - Rapatrier les compétences africaines expatriées conformément aux recommandations du NEPAD.
 - Créer un observatoire des conflits qui réunirait les experts africains vivant en Afrique et ceux de la Diaspora.

- **En direction de la société civile**
 - Développer les initiatives avec la Diaspora
 - Créer des réseaux entre la Diaspora et la société civile africaine

- **En direction de la Diaspora**
 - Mise en place d'un fonds spécial pour la prévention des conflits
 - Mise à la disposition de la société civile (africaine) les divers résultats de la recherche de la Diaspora
 - Diffusion des informations sur le continent africain
 - Soutien à la société civile africaine (ne pas couper les liens d'identité avec le continent).

Autres Recommandations « Pour un système global, intégré et sous-régional de prévention des conflits en Afrique de l'Ouest. »

Mettre en place un mécanisme de prévention qui regroupe les organisations intergouvernementales de la sous-région, les ONG, la société civile ; les tâches dévolues à ce mécanisme seront:

- d'éviter la compétition entre les ONG
- de définir une méthodologie commune concernant l'alerte rapide, la réaction précoce et la prévention des conflits
- engager des campagnes de sensibilisation et de plaidoyer auprès des chefs d'État et de gouvernement pour que les conventions, traités et

mécanismes permettant d'assurer la prévention structurelle, la consolidation de la paix, soit signé, ratifié et mis en œuvre.

PANEL 3 : PERSPECTIVES ET PROSPECTIVES

Communication: Mécanisme d'Évaluation par les Pairs du NEPAD

- Le MAEP doit rencontrer la volonté politique des principaux décideurs du continent.
- Ces derniers doivent renoncer à certaines de leurs prérogatives en se soumettant volontairement et en toute humilité au contrôle de leurs homologues.

Communication: La Cour Pénale Internationale

Les États doivent ratifier le Statut de Rome, adopter des lois d'harmonisation dans les législations nationales des États parties et ratifier l'accord sur les Privilèges et Immunités.

Atelier 1 : Le rôle des parlements africains dans la résolution des conflits :

Parlements de la CEDAO et de l'UA

- Les parlementaires doivent connaître et assimiler les instruments Internationaux relatifs aux Droits Humains
- Agir en vue de la transformation de la dette en fonds de promotion des Droits Humains.

Atelier 2 : Les relations civilo-militaires

- Renforcement de la Démocratie et de la séparation effective des trois pouvoirs (Exécutif, Judiciaire, et Législatif)
- Obligation de la formation citoyenne des soldats
- Créer un Institut Ouest Africain pour les études prospectives, stratégiques et pour la paix, la sécurité et le développement.

Atelier 3 : La Cour Africaine des Droits de L'Homme et des Peuples

- S'aligner sur les standards et les normes internationales
- Sensibiliser les opinions publiques africaines et les gouvernements pour que tous les États africains ratifient les textes relatifs à la Cour africaine des Droits Humains
- Évaluer périodiquement (12 mois ou 18 mois) toutes les recommandations à l'aide d'indicateurs pertinents.

Evaluation Conférence

